



## Un projet de « loi recherche » inacceptable.

Le 28 février 2006, le Projet de Loi, baptisé « Pacte pour la Recherche », sera soumis à l'Assemblée Nationale, après avoir été adopté par le Sénat le 21 décembre. L'un des aspects les plus toxiques de ce dispositif est une aggravation sans précédent des conditions d'emploi de nombreux travailleurs de la recherche publique.

Après des années d'austérité, les luttes de l'ensemble de la communauté scientifique de 2003 et 2004 avaient contraint le gouvernement à un recul dans la mise en place de sa politique. En avril 2004, tandis qu'il renonçait sous la pression à la transformation prévue de 550 postes statutaires en CDD, il annonçait spectaculairement la création de 3000 postes et un effort budgétaire de 1 milliard d'euros pour l'enseignement supérieur et la recherche !

Ne cédant pas sur le fond, mais voulant paraître à l'écoute de la communauté scientifique, il exigeait un débat sur la transformation de notre système, tout en continuant autoritairement la mise en place de sa politique dans les établissements entre 2004 et 2005 par des réformes structurelles anticipant sa future loi.

**A l'INRA** : Pour les quelques exemples sur lesquels nous avons des chiffres précis DGAP, SAE2, EFPA, les budgets des départements et le soutien de base de la majorité des unités baissent en 2006, la direction générale de l'INRA, encore une fois, nous jette dans les bras de l'ANR.

Aujourd'hui, sans tenir aucun compte du débat, le gouvernement entend faire voter au pas de charge, un projet de loi baptisé « **Pacte pour la Recherche** », projet rejeté par la communauté scientifique, sur lequel le CNESER même a donné un avis négatif !

Ce projet mine les structures existantes (EPST par exemple) contre lesquelles les AGENCES : **ANR** (Agence Nationale de la Recherche), **AII** (Agence pour l'Innovation Industrielle) et les **PRES** (pôles de recherche et d'enseignement supérieur) sont de redoutables machines de guerre auxquelles s'ajoutent dès maintenant des **Pôles de Compétitivité**. Il s'agit de mettre en concurrence les établissements et les universités par un pilotage anti-démocratique au service d'une recherche utilitariste et économiquement rentable, au détriment de la recherche fondamentale ou de la recherche « durable » !

**Sous son intitulé démagogique, ce projet de loi est un laminage du dispositif national de recherche aux conséquences très graves pour les personnels. Il faut dire NON à ce dispositif !**

### ► D'ores et déjà les pôles se mettent en place.

- Aux Universités dont on connaît les difficultés (nombre d'entre-elles ont refusé de voter le budget), on fait miroiter les PRES comme moyen d'attirer des financements multiples par le regroupement sur des thématiques communes « d'excellence ». Des établissements projettent ou lancent déjà des projets de PRES, avant même que le projet de loi sur la recherche ait été discuté et sans aucune concertation de la communauté universitaire ! Le danger y est grand pour le service public par le risque de rupture avec les règles de gestion démocratique.

Cette logique élitiste d'excellence réserve la recherche de haut niveau ou de niveau international à des PRES dédiés aux étudiants de 3ème cycle. C'est condamner les "universités hors PRES" à ne plus pouvoir adosser leurs formations à la recherche et à se contenter d'une offre de formation aux niveaux Licence et, éventuellement, Master.

- Métier : Chercheur ou trouveur de crédits ?

Dans le contexte de stagnation des crédits récurrents, de financements sur contrats, de remplacement de postes de titulaires par des CDD, de salaires modulés, il n'y a plus place pour la liberté de recherche. Pour financer ses recherches et avoir du personnel, il faut être trouveur de fric auprès des

Agences, des entreprises ou de fondations. Ceux qui se concentrent sur leurs travaux de recherche ou relèvent de thématiques non définies comme prioritaires ont peu de chance d'avoir les moyens de développer leurs travaux. Nous exigeons une augmentation des financements de base des laboratoires.

- **A l'INRA**, la direction, après avoir copieusement modifié les départements en 2002/2003 pour en faire des structures qui lui sont entièrement soumises, continue à bouleverser l'organigramme de l'institut, ferme ou veut fermer (Fréjus, St Christol...), veut muter (GEVES, La Minière) ou restructure des laboratoires (Nutrition à Jouy) et projette de concentrer des pans entiers de recherche (alimentation humaine, productions végétales) pour les envoyer vers les pôles de compétitivité tel que Toulouse, Dijon, Angers, Nantes, etc. L'INRA est impliqué au travers de plus de 60 unités (un quart de ses unités) dans 14 pôles de compétitivité... et pour les nourrir étiole les structures existantes !

- Au CNRS, Mme Bréchnac entend poursuivre la réforme menée depuis 2003 par le précédent DG, M. Larrourou, réforme introduisant une vision managériale censée s'articuler en région. La politique menée reste donc en rupture avec la logique scientifique et les missions multidisciplinaires du centre.

## ► Des CDD jetables, des intermittents dans la recherche publique...

On recense déjà 6.000 précaires au CNRS et plus de 30.000 dans l'enseignement supérieur. Les agences, les Pôles de Compétitivité et les PRES gonfleront le nombre d'emplois précaires.

L'ANR générera près de 3.000 CDD sur fonds publics dès la fin 2006, et de l'ordre de 5.000 à la fin 2007.

- Au CNRS le nombre de recrutements supplémentaires d'ITA sera modéré.

- Des milliers de doctorants, post-doctorants, ATER, moniteurs et précaires sont gérés par les Universités et les fondations, parfois sans couverture sociale, parfois sans rémunération !

- A l'INSERM comme au CNRS, il y aura à peine plus d'embauches de chercheurs titulaires en 2006 qu'en 2005.

- **A l'INRA** les " postes " réservés aux post docs et autres CDD de "haut niveau" dans le budget 2006 augmente de près de 50 % dans une situation déjà fortement dégradée par la présence de plus de 1.500 "non permanents" pour un effectif de titulaires INRA de 8.500 Equivalent Temps Plein (ETP).

- Ces tendances seront aggravées par la LOLF (loi organique aux lois de finances) qui autorise les directions à transformer une partie des postes budgétaires attribués en crédits pour d'autres dépenses (fonctionnement) conduisant à terme à des

suppressions d'emplois. Dans cette hypothèse, nous déboucherions sur un système où quelques cadres fonctionnaires embauchés tardivement dirigeraient une armada de non titulaires. C'est une perspective inacceptable. C'est pourquoi nous demandons une programmation pluriannuelle de création d'emplois statutaires !

- A cela s'ajoutent les conséquences d'un autre « PACTE », le contrat de « *Parcours d'Accès aux Carrières de la fonction publique Territoriale, hospitalière et d'Etat* ». Ce contrat, créé par ordonnances l'été dernier, constitue le versant « Fonction Publique » du fameux CPE (Contrat Première Embauche) auquel s'opposent jeunes et moins jeunes. Ce « Pacte » vise les jeunes de moins de 26 ans. Au lieu d'être recrutés sur postes de titulaires, ces jeunes vont se voir proposer un contrat en alternance, "rémunéré" de 55% à 70% du minimum de traitement fonction publique, contrat qui peut être rompu à tout moment par l'employeur et sans indemnités ! Selon le Ministre, d'ici à 2 ans la majorité des emplois de catégorie C devraient être pourvus par cette voie ! Zélée, la Direction de l'INRA a mis l'application de ce Pacte dans l'Institut à l'ordre du jour du prochain CTP, le 21 Mars... C'est bien la précarisation de toutes des catégories, de l'AGT au chercheur, qui est visée !

### **Retrait du « pacte pour la recherche » !**

**Exigeons la dissolution de l'ANR et autres usines à précaires ! Pas de PRES !**

**Exigeons une programmation pluriannuelle de création d'emplois de titulaires statutaires !**

## ► Le pacte, c'est aussi l'individualisation des rémunérations et des carrières

Alors que les salaires des catégories C et d'une partie des B ainsi que les allocations de recherche restent scandaleusement bas, le Pacte pour la recherche ne prévoit pas d'amélioration collective des rémunérations et des carrières. Plus encore, il instaure des carrières à plusieurs vitesses : bourses Descartes dont bénéficieront quelques chercheurs jugés excellents (par qui ?) et il introduit un système de rémunération « au mérite » via les primes.

Ces subsides ne seront attribués qu'à ceux qui travailleront sur les priorités dans le cadre des pôles de compétitivité, campus, PRES.

- Déjà en place à l'INSERM, des indemnités contractuelles de 30% à 100% du salaire sont envisagées pour les chercheurs et les ingénieurs « méritants » qui feront du transfert !

Les carrières sont freinées. Par exemple 58% des techniciens sont confinés en TREx, certains depuis de nombreuses années ; la majorité des chercheurs est au dernier échelon à 45 ans en CR1 ou vers 50 ans en DR2. Quelle perspective de carrière dans la recherche pour les jeunes à la suite d'un recrutement tardif après une allocation doctorale proche voire inférieure au SMIC et de multiples CDD ?

**La relation entre qualification et rémunération est de plus en plus disloquée. La rémunération du fonctionnaire devient variable. Les solidarités entre les salariés risquent de s'affaiblir.**

**Il faut s'opposer à la mise en place de l'individualisation des rémunérations « au mérite » : une reconnaissance des qualifications et une véritable revalorisation des carrières sont nécessaires.**

### **RETRAIT du « PACTE POUR LA RECHERCHE »**

qui accentue la précarité dans nos établissements et accélère le déclin de la recherche dans le pays.  
Avec les organisations syndicales de la recherche et de l'enseignement supérieur et « SLR »

**manifestons le 28 février.**

à Paris dès 14 h sur le parvis du Musée d'Orsay au niveau de la sortie du RER C Musée d'Orsay et jusqu'à la place du Président Edouard Herriot et dans plusieurs grandes villes de province